

EXERCICE 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 3 juillet 2017

DELIBERATION n°2017-29

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2017 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 23 juin 2017.

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts de l'Université,

Point de l'ordre du jour :

1.2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 29 mai 2017.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 29 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	31
Abstentions :	0
Votes exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	

Pièce jointe :

- Compte rendu du conseil d'administration du 29 mai 2017.

Fait à Tours, le 05 JUL. 2017

Le Président,



Philippe Mendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

07 JUL. 2017

Transmise au recteur le :

07 JUL. 2017

**Direction des affaires juridiques**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS  
Séance du 29 mai 2017**

**Membres présents**

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;  
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Roingeard ; M. Stéphane Servais ;  
Mme Chantal Barin-Le Guellec ; Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; Mme Mathilde Gralépois ;  
M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ; M. Clovis Tauber ;  
M. Pascal Meichel ; Mme Juliette Rousseau ; M. Emmanuel Thibault ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoit Wolf ;  
M. Hamza Braïja ;  
Mme Anne Besnier.

**Ont donné procuration**

Mme Catherine Belzung et M. Philippe Prévost à M. Philippe Roingeard ; Mme Pascale Reverdiau à M. Stéphane Servais ; M. David Fiala à et M. Clovis Tauber ; Mme Emily Rosenfeld à M. Emmanuel Thibault ; Mme Catherine de Clobert et M. Emmanuel Hervé à M. Emmanuel Néron ; Mme Carole Faisandier à M. Kilian Raschel.  
En cours de séance, M. Hamza Braïja à M. Jean Fabbri ; Mme Anne Besnier à M. Philippe Vendrix.

**Excusés**

M. Jean-Gérard Paumier, Mme Catherine Beaumont, M. Alexandre Chaset M. Stéphane Lambert.

**Participaient à titre consultatif**

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et des études doctorales ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture ; M. Eric-Alain Zoukoua, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; Mme Nicole Bodet-Cassereau, agent comptable ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur de cabinet du président ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Alexis Chommeloux, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Sandrine Dallet-Choisy, directrice de l'UFR sciences et techniques ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. François-Olivier Touati, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du service commun de documentation.

\*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

## **1. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 3 avril 2017**

L'approbation du compte rendu est reportée à la prochaine séance.

## **2. Informations générales**

### **2.1. COMUE**

La sortie officielle de la COMUE Léonard de Vinci a été actée par ladite COMUE pour le mois de septembre 2017.

S'agissant de la future COMUE Centre-Val-de-Loire, le Ministère nous a fait part de quelques remarques mineures sur les projets de statuts qui n'en bouleversent pas l'économie générale. En plus de l'Université d'Orléans et de l'INSA Blois-Bourges, le CHRU de Tours et le BRGM seront aussi membres fondateurs.

Les projets de statuts seront soumis au comité technique du 6 juin et au conseil d'administration du 3 juillet 2017.

M. Jean Fabbri continue de contester au nom des élus "Ensemble à Tours pour une université pluridisciplinaire et collégiale" (EàT) la constitution de cette COMUE dans un cadre juridique et régional qui vise à des économies sur les dépenses de formation et à des logiques très axées sur l'innovation. Il demande quel sera le sort des personnels affectés sur des emplois COMUE Léonard de Vinci ainsi que le statut actuel de ceux-ci.

S'agissant des moyens, il n'y a pour le moment aucun engagement de Ministère sur une éventuelle dotation en moyens humains ou financiers pour la future COMUE. Il a part ailleurs été convenu que la COMUE Léonard de Vinci rétrocèdera 26 postes à la future COMUE.

### **2.2. HCERES**

Le Président remercie toutes celles et ceux qui ont participé aux entretiens avec l'HCERES dans le cadre de la visite d'évaluation de l'établissement, qui s'est déroulée du 16 au 18 mai 2017. Le rapport devrait être adressé à l'établissement en septembre.

M. Jean Fabbri regrette que les comités de visite n'aient pas rencontré les élus minoritaires des conseils centraux. Il conteste aussi les remarques de certains rapports d'évaluation qui viseraient à imposer des stages en licence alors que la loi n'y oblige pas.

### **2.3. Dévolution immobilière**

Le groupe de travail du conseil d'administration se réunira le 8 juin prochain. Les travaux et études nécessaires à l'organisation de la dévolution se poursuivent, en interne, et dans le cadre du comité de pilotage avec l'Etat.

### **2.4. Groupe de travail sur la formation en apprentissage**

La première réunion est programmée le 30 mai 2017. Un mail a été envoyé à tous les enseignants afin de constituer un groupe de travail. Le thème du groupe de travail, piloté par Martin Oudin, directeur du CFA des universités, concernera la rémunération du suivi des apprentis.

### **2.5. Programme d'investissement d'avenir 3 (PIA3)**

Dans le cadre de l'appel à projets « innovation pédagogique en licence », un projet, initié par Pascal Favard, professeur d'économie, sera déposé le 14 juin 2017.

Dans le cadre des « écoles universitaires de recherche », deux projets seront déposés le 28 juin 2017 :

- intelligence des patrimoines ;
- biomédicaments et infectiologie.

M. Jean Fabbri interroge sur le processus interne à l'université qui préside à l'émergence et au soutien de ces projets. Il demande si d'autres chapitres du PIA3 (immobilier par exemple) feront eux l'objet de délibérations d'instances et du CA en particulier, en effet ces projets peuvent modifier fonctionnement et financements de l'université...sans vote du CA.

## 2.6. Règlement intérieur de l'Université

Un groupe de travail constitué de membres du CAC et du CT a été constitué afin de proposer un règlement intérieur de l'Université (exercice des droits et des libertés), document inexistant actuellement.

## 2.7. Statuts des composantes

Un travail est engagé entre la DAJ et les composantes afin de mettre en conformité, le cas échéant, la composition des conseils de composante au sein des statuts des composantes avec les modifications législatives et réglementaires récentes.

## 3. Affaires financières

### 3.1. Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une étape essentielle dans la construction du budget. Le DOB est un outil offert par le code de l'éducation dont l'Université ne s'est pas encore saisie. Le DOB doit permettre de choisir les grandes orientations pour le budget initial.

Il s'agit dans un premier temps de présenter ce qu'est un DOB et, dans un second temps, d'avoir, en commission des moyens et en conseil d'administration, un véritable débat d'orientation budgétaire.

M. Philippe Dailloux, directeur des affaires financières, présente, à l'aide d'un diaporama, la notion de DOB. L'objet principal du DOB est de croiser la stratégie de l'établissement avec sa situation financière afin de faire des choix en termes d'orientation.

### 3.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 12 mai 2017

La commission des moyens du 12 mai 2017 a accepté deux dons dépassant le montant de la délégation du Président de l'Université, a approuvé le versement d'une subvention et a adopté les tarifs d'un diplôme.

Les propositions de la commission des moyens du 12 mai 2017 sont approuvées par la délibération n°2017-24, comme suit :

- unanimité pour l'approbation des dons et de la subvention ;
- vote favorable (23 pour et 5 contre) pour le master Erasmus Mundus IDOH ; en raison des frais d'inscription élevés (9000 euros) dont on ne sait pas clairement s'ils sont intégralement compensés pour les étudiants, M. Jean Fabbri explique le vote « contre » des élus EàT.

## 4. Affaires générales et juridiques

### 4.1. Procédure mission

L'Université mettra en place, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, une nouvelle procédure relative aux missions. Cette procédure distingue deux étapes importantes :

- l'autorisation de se déplacer en premier lieu ;
- l'ordre de mission SIFAC en second lieu.

Par ailleurs, tous les déplacements en dehors du territoire de la métropole devront faire l'objet d'une autorisation de se déplacer signée du Président de l'Université ou de son délégataire.

La procédure fait l'objet d'une présentation détaillée en séance.

#### 4.2. Conventions de prestation d'enseignement

Constatant un nombre croissant de conventions de prestation d'enseignement avec des organismes privés qui ne répondent pas aux obligations juridiques, il est rappelé par la direction des affaires juridiques et par l'agent comptable la réglementation en la matière :

- la mission d'enseignement de l'Université ne peut pas se déléguer ;
- les enseignements doivent en principe être confiés en priorité aux personnels titulaires, aux contractuels et aux vacataires ;
- le recours à des prestataires extérieurs, exceptionnel et limité, se justifie uniquement lorsque l'Université ne dispose pas des compétences, au sein de son personnel et des vacataires, pour assurer l'enseignement (compétence spécifique, équipement spécifique...) ;
- le prestataire auquel il est fait appel doit avoir comme mission la formation et s'être déclaré en préfecture (art. L. 6351-1 du code du travail) ;
- l'Université doit conserver le pilotage, le contrôle et la responsabilité de la formation.

Les conventions de prestation d'enseignement feront l'objet d'un contrôle rigoureux. Il est aussi rappelé que seul le Président de l'Université peut signer des conventions et des contrats.

Au nom des élus EàT, M. Jean Fabbri approuve ces dispositions qui doivent préserver le cadre du service public.

### 5. Recherche, études doctorales et valorisation

#### 5.1. Compte rendu de la commission de la recherche du 21 mars 2017

M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et des études doctorales, présente les différents points qui ont été examinés par la commission de la recherche du 21 mars 2017.

#### 5.2. Compte rendu de la commission de la recherche du 25 avril 2017

M. Emmanuel Lesigne, vice-président chargé de la recherche et des études doctorales, présente les différents points qui ont été examinés par la commission de la recherche du 25 avril 2017.

### 6. Etudes et vie de l'étudiant

#### 6.1. Approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 6 avril 2017

La CFVU du 6 avril 2017 a évoqué différents points nécessitant une approbation par le conseil d'administration. Les propositions suivantes de la CFVU du 6 avril 2017 (diplômes) sont approuvées par la délibération n°2017-25, comme suit :

- unanimité pour la création du DU Prise en charge des violences conjugales et le renouvellement de la capacité d'allergologie ;
- vote favorable (24 pour et 4 abstentions) pour la création du master Erasmus Mundus IDOH.

Les propositions suivantes de la CFVU du 6 avril 2017 (réglementation) sont approuvées par la délibération n°2017-26 (unanimité) :

- Modification du dispositif de l'année de césure ;
- Composition des commissions de recrutement en licence professionnelle et master ;
- Critères de sélection des dossiers de réorientation interne hors Admission Post Bac.

Les propositions suivantes de la CFVU du 6 avril 2017 relatives aux réglementations sont approuvées par la délibération n°2017-27 (unanimité) :

- Convention avec l'École des Beaux-Arts de Tours ;
- Consortium agreement du master IDOH ;

- Consortium agreement du master BDMA ;
- Convention avec l'Institut de rééducation et d'éducation pour la communication, l'ouïe et la vue ;
- Convention avec l'Université Paris 7 relative au DIU Le sommeil et sa pathologie.

## 6.2. Compte rendu de la séance 6 avril 2017 de la commission de la formation et de la vie universitaire

Mme Cécile Goï, vice-présidente chargée de la formation initiale et continue, présente les points examinés lors de la séance de la CFVU n'appelant pas de vote du conseil d'administration.

## 7. Questions diverses

M. Jean Fabbri s'interroge sur le cadre de travail des infirmiers qui a été adopté par le conseil d'administration lors de sa dernière séance. Il ne lui semble pas que ce cadre de travail soit passé au CHSCT et estime que les textes réglementaires concernant les infirmiers ne sont pas mentionnés dans le document.

Après étude de la question, une réponse sera apportée par la DRH à M. Jean Fabbri.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Tours, le 23 juin 2017

Le Président,  
Philippe Vendrix

**N.B. :** les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)